

LES AÎNÉS SE MOBILISENT

Vivre en résidence privée pour aînés (RPA) est un choix de vie qui devient de plus en plus inaccessible. Il semblerait que le gouvernement est devenu un complice bienveillant envers les propriétaires de RPA. Cela se comprend lorsque nous constatons que les RPA permettent à quelques 140 000 aînés de prolonger le maintien à domicile et ainsi déchargé l'État de ses obligations sociales.

Le RQRA (regroupement québécois des résidences privées) représentant des propriétaires de RPA, a reçu du MSSS deux subventions totalisant 200 000\$. Entre autres, pour élaborer un bail type qui a fait sauter l'annexe 19, donnant en détail, tous les coûts que doivent assumer un futur résident : du loyer de base comme tout autre immeuble locatif aux services particuliers qu'exige l'état de santé du résident. Aujourd'hui, le résident ne reçoit que l'annexe 6 qui remplace des coûts par des cases à cocher. Le résident reste dans l'ignorance et doit se contenter de payer jusqu'à 2 000\$/mois en surplus au coûts du loyer, sans les coûts des repas ou autres services personnels.

Au plus fort du confinement de la COVID-19, de nombreux services, pourtant cochés dans l'annexe 6 ou inclus au bail, n'ont pas été rendus. Pourtant, les propriétaires de RPA ont continué à prélever le plein montant des frais de loyer et des services. Des demandes de remboursement ont été refusées. Le seul recours légal qui s'offre aux résidents de RPA lésés est le Tribunal du logement et ce, individuellement. Aucune action collective n'est possible même si le préjudice est le même pour tous les résidents.

Des recherches démontrent qu'aucune association ou regroupement des résidents vivant en RPA existait. Cela peut expliquer que les consultations gouvernementales se sont tournées vers des organismes de défenses des droits des aînés en général. Maintenant, il y a l'ACROQ (association des comités de résidents officielle du Québec) qui a son site web : <https://acroq.ca> et qui est inscrite comme OSBL auprès du Registre des entreprises. Des démarches sont en cours pour que l'ACROQ puisse inscrire un représentant au Lobbyiste du Québec. L'ACROQ, une association provinciale vouée exclusivement aux résidents de RPA, à leurs proches aidants et à leurs comités de résidents les invite à s'inscrire à l'association et ainsi permettre de prendre son envol.

Notre association va vaincre l'isolement et permettre la solidarité entre tous les résidents. S'organiser au lieu de se faire organiser.

Raoul Charbonneau

Président de l'ACROQ